



Ofis

OFFICE FRANÇAIS
DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

**pour une culture partagée
de l'intégrité scientifique**



L'Ofis

La recherche et l'innovation sont désormais au cœur des projets de développement et de la vie démocratique de nos sociétés. Ce rôle central confère à ses acteurs de fortes responsabilités en matière de bonnes pratiques de recherche. Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

L'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) contribue à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique. Il accompagne tous les acteurs qui concourent au respect des règles garantissant une activité de recherche honnête, rigoureuse, fiable et crédible. C'est en effet l'ensemble d'un écosystème qui crée les conditions de ce respect : chercheuses et chercheurs, établissements, agences de financement, maisons d'édition, agences d'évaluation, pouvoirs publics, médias, lanceuses et lanceurs d'alerte, référentes et référents à l'intégrité scientifique, etc.

Pour construire et partager une culture commune de l'intégrité scientifique, l'Ofis déploie ses actions selon trois axes : observatoire, ressources, animation et prospective.

Créé en 2017 comme département du Hcéres et doté d'un conseil d'orientation, l'Ofis représente la France dans les instances de coopération européennes et internationales du domaine.

LES RÉFÉRENTES ET RÉFÉRENTS À L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE (RIS)

Au cœur du dispositif de promotion et de protection de l'intégrité scientifique, les référentes et référents sont désignés par leur établissement qui doivent leur assurer les moyens d'exercer leurs missions. En France, les RIS participent à la définition de la politique de l'établissement en matière d'intégrité scientifique, conseillent les personnels, reçoivent les signalements de méconduites, qu'ils instruisent de façon impartiale et confidentielle.



Observatoire

L'Ofis assure une mission d'observatoire national de la mise en œuvre des politiques d'intégrité scientifique, en lien notamment avec la loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020. Dans ce cadre, il tient à jour l'annuaire national des référentes et référents à l'intégrité scientifique.

Il produit tous les deux ans, depuis 2025, une synthèse des données transmises par les établissements sur leur traitement des manquements à l'intégrité scientifique. L'Ofis réalise également des enquêtes afin de mieux caractériser les évolutions du paysage de l'intégrité scientifique.

Ressources

L'Ofis favorise le partage des bonnes pratiques : il met à disposition de tous les actrices et acteurs des outils pour former, sensibiliser et promouvoir l'intégrité scientifique (FAQ, vade-mecum, vidéos, etc). Il diffuse notamment les travaux collectifs des référentes et référents à l'intégrité scientifique. Il assure une veille documentaire et réglementaire ainsi qu'une veille sur les travaux de recherche dédiés à l'intégrité scientifique. L'Ofis propose des espaces thématiques sur divers sujets : revues prédatrices ; intégrité scientifique, éthique et déontologie ; intégrité scientifique et nouveaux outils d'IA, etc.

Animation & prospective

Dans le cadre de sa mission de définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, l'Ofis pilote des groupes de travail chargés de produire des analyses, avis et recommandations, en partenariat étroit avec les différentes parties prenantes. Il organise des colloques sur des thématiques d'actualité comme « Intégrité scientifique et science ouverte » ou « Intégrité scientifique et prises de parole des chercheurs dans l'espace public ». L'Ofis diffuse aussi une lettre d'information.

L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

« L'intégrité scientifique mentionnée à l'article L. 211-2 du code de la recherche se définit comme l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. »



L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE EN FRANCE, EN QUELQUES DATES

2015 – Charte française de déontologie des métiers de la recherche.

2016 – Rapport Corvol. Arrêté sur la formation doctorale à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

2017 – Lettre-circulaire (Mandon) : création de l'Ofis comme département du Hcéres, obligation pour les établissements de nommer des référents à l'intégrité scientifique.

2020 – LPR : entrée de l'Intégrité scientifique dans le code de la recherche.

2021 – Décret du 3 décembre relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique, définissant les obligations des établissements et les missions des référents.

2022 – Instauration d'une prestation de serment doctoral d'intégrité scientifique.

2023 – Décret du 27 décembre, toutes les dispositions législatives et des décrets sur l'intégrité scientifique sont désormais inscrites dans le code de la recherche. Le décret du 3 décembre est abrogé.

VOUS AVEZ UNE QUESTION : **L'OFIS VOUS RÉPOND**

COMMENT
SE FORMER À L'INTÉGRITÉ
SCIENTIFIQUE ?

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE,
DÉONTOLOGIE, ÉTHIQUE
QUELLES DIFFÉRENCES ?

QUOI DE NEUF
EN RECHERCHE SUR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

COMMENT PROMOUVOIR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE
DANS MON LABORATOIRE ?

QUE DIT LA
RÉGLEMENTATION SUR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

COMMENT CONJUGUER
SCIENCE OUVERTE ET
INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE,
COMMENT FONT LES
AUTRES PAYS ?



Direction : Michel Dubois
Contact : contact@ofis-france.fr
Adresse : 2 place Maurice Quentin, 75001 Paris
Site web : www.ofis-france.fr